

Questionnaire Véli-Vélo – 2nd tour des municipales à Limoges

Question 1

Des aménagements cyclables temporaires sont en cours de réalisation dans l'agglomération de Limoges.

- Pour vous ces aménagements sont-ils suffisants ?
- Si non, avez-vous réfléchi à des aménagements complémentaires ? Dans quel délai les mettrez-vous en place et pouvez-vous nous proposer une carte prévisionnelle de ces aménagements ?

Ces aménagements qui s'accroissent dans le cadre de la sortie de crise Covid-19 sont une bonne chose car ils vont permettre de donner une place plus importante aux mobilités actives. Mais cet élan observable à Limoges comme dans d'autres villes d'une place accrue donnée au vélo ne doivent pas s'arrêter là. En effet, il faut utiliser cet élan pour développer des installations à plus long terme à Limoges et son agglomération.

Dans la poursuite des réflexions et des travaux menés par Limoges Métropole ces dernières années, il sera nécessaire de proposer des aménagements complémentaires partout où cela sera possible. Dès le début de notre mandat, nous lancerons une étude afin de recenser et d'étudier toutes les possibilités pour installer de nouveaux aménagements.

Question 2

- Dans le cadre d'aménagements cyclables définitifs, avez-vous réfléchi à un réseau cyclable sans interruption ?
- Comment souhaitez-vous le mettre en œuvre ? Dans quel délai ? Pouvez-vous nous détailler les évolutions du réseau par tranche d'aménagements durant votre mandat et nous proposer une carte prévisionnelle de ces aménagements ?

L'une des principales faiblesses du réseau cyclable de Limoges réside dans le fait que celui n'offre pas de réelle continuité. Il sera nécessaire d'étudier toutes les possibilités de suppression de ces interruptions afin d'offrir des circulations sécurisées de part et d'autre de la ville. Il faudra notamment porter une attention particulière aux quartiers ainsi qu'aux campus universitaires, afin que ceux-ci soient reliés sans discontinuité au centre-ville.

Question 3

Actuellement une aide financière est proposée par l'agglomération de Limoges pour l'achat d'un vélo destiné aux déplacements urbains.

- Avez-vous prévu une aide financière complémentaire par l'intermédiaire de votre commune ?
- Si oui, dans quel délai allez-vous la mettre en œuvre ? Quel en sera le montant ? Quelles seront les modalités d'accès à cette aide ?

Les mobilités relevant d'une politique communautaire, c'est au niveau de Limoges Métropole que nous devons étudier cette question pour maintenir une égalité entre les citoyens de notre agglomération. Il conviendra d'effectuer un bilan de l'aide financière actuelle, avant d'envisager d'en renforcer le montant. Au niveau des modalités d'accès, il faudra favoriser en priorité les jeunes et les personnes aux plus faibles revenus.

Question 4

En milieu urbain, dans la logistique du dernier kilomètre, les entreprises sont confrontées aux problèmes liés à la congestion et au respect de l'environnement. En conséquence de quoi, les systèmes d'approvisionnement en centre-ville doivent être restructurés en commençant par les transports des

marchandises. Aujourd'hui de nombreuses solutions se mettent en place pour limiter les conséquences négatives de ce dernier kilomètre.

- Dans votre projet, avez-vous prévu de favoriser dans votre ville une logistique du dernier km en vélo ?

- Si oui, pouvez-vous nous préciser cette partie de votre projet ?

En effet, cette logistique du dernier kilomètre génère de fortes nuisances sur l'environnement et le cadre de vie du centre-ville. Il conviendra d'abord d'encourager toutes les initiatives propres comme alternative à la livraison urbaine traditionnelle. Par exemple, la mise en place de triporteurs électriques et la mise en place d'un centre de tri au plus près des commerces. Cet effort devra passer par des innovations dans les services, mais également dans les technologies, avec des systèmes de drive, de conciergerie, ou de consignes automatiques pour limiter les livraisons à domicile.

Question 5

- Pensez-vous positionner un élu en charge du développement des mobilités actives et pensez-vous créer un comité qui se réunirait régulièrement ?

- Si oui, pouvez-vous nous décrire la composition de ce comité et le fonctionnement que vous avez imaginé ?

Sur les communes de l'agglomération de Limoges, la crise sanitaire a démontré que les rues pouvaient être plus apaisées et qu'elles étaient beaucoup plus adaptées aux mobilités actives qu'à la fréquentation trop importante des voitures et des camions.

Afin de montrer notre volonté forte en la matière, notre équipe désignera un élu en charge des mobilités actives, qui sera chargé de conduire notre projet en lien avec la Communauté Urbaine et l'ensemble des acteurs de la mobilité. Cet élu sera notamment chargé de mettre en place une instance consultative chargée de formuler des propositions et du suivi des aménagements.

L'instance que nous mettrons en place devra avant tout être représentative de la population et des usagers de bicyclette, elle pourrait être ainsi composée de plusieurs collèges : représentants des associations et des usagers, représentants du monde économique, acteurs de la mobilité, collectivités,... Un comité de pilotage sera installé et se réunira régulièrement afin de participer activement à la mise en œuvre de notre programme. De plus cette instance sera associée étroitement à l'ensemble des projets.

Question 6

- Pensez-vous baisser la vitesse maximale en ville (centre-bourg mais également les autres quartiers plus résidentiels) à 30km/h de manière généralisée et modifier l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité ?

-Si oui, pouvez-vous nous préciser la mise en œuvre de cette mesure ?

Pour une ville apaisée, il est nécessaire de profiter de chaque aménagement pour diminuer la vitesse des automobiles. En effet, le gabarit des plus anciennes artères de notre ville n'est pas du tout sécurisant pour les modes doux de transport. Il faudra faire preuve d'ambition pour accorder plus de place partout où cela sera possible aux pétons et cycliste, en créant des aménagements adaptés. Pour ce faire, nous lancerons de nouvelles expérimentations dans différentes zones de la ville, y compris dans les quartiers périphériques et nous redéfinirons le calendrier des travaux de voirie afin d'accélérer les travaux de réduction de la vitesse et de création de zones de rencontre.

Question 7

- Avez-vous une solution pour restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes ?

- Si oui, pouvez-vous nous préciser la mise en œuvre de cette mesure ?

Cette sécurisation des abords des écoles doit relever d'une stratégie globale et doit être étudiée au cas par cas, afin de proposer des aménagements adaptés à chaque situation. En effet, la ville de Limoges comportant 64 écoles, il est nécessaire de mener un travail de fond pour réaliser des aménagements à court termes, dès que les conditions de sécurité l'exigent, mais aussi de réfléchir à plus long terme.

L'ensemble des opérations de renouvellement urbain et les futurs travaux de voirie doivent intégrer dès leur origine une réflexion afin de restreindre, voire de supprimer lorsque cela est possible la circulation devant les groupes scolaires.

Question 8

- Allez-vous favoriser et aider à la mise en place de velo/pedi-bus pour les élèves de votre commune à la rentrée de septembre ?

- Si oui, pouvez-vous nous préciser la mise en œuvre de cette mesure ?

Plusieurs initiatives existent déjà sur le territoire communal, notamment celle portée par le centre social de la Bastide. En s'appuyant sur les acteurs des quartiers, il conviendra d'accompagner et d'encourager ce type de dispositifs.

Question 9

- Avez-vous réfléchi à une solution pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles ?

- Si oui, pouvez-vous nous préciser la réponse que vous souhaitez donner à ce problème et nous éclairer sur sa mise en œuvre ?

Cette problématique doit être prise en compte au niveau du plan global de circulation de la ville et de l'agglomération, qui est le seul outil pour rééquilibrer les flux de circulation. L'autre outil est le Plan de Déplacement Urbain de la Communauté Urbaine, qui est le document réglementaire qui planifie l'organisation des transports, la circulation et le stationnement. Celui-ci nous paraît intéressant, car il permet d'accélérer le changement des pratiques de déplacement et notamment la diminution des flux au niveau des quartiers résidentiels et des écoles.

Question 10

En ville, la problématique de stationnement sécurisé pour les vélos est importante.

- Avez-vous une proposition pour remédier à cette problématique ?

- Si oui, pouvez-vous nous préciser la mise en œuvre de votre proposition ?

La question du stationnement sécurisé des vélos est importante, en particulier à Limoges qui manque d'équipements de ce type. En effet, le manque d'espaces de stationnement adéquats et la peur du vol ont un effet dissuasif sur l'utilisation du vélo. C'est pourquoi nous serons d'abord attentifs à la réglementation pour les immeubles d'habitation et de bureau qui rend obligatoire de concevoir des espaces de stationnement sécurisés longue durée dédiés aux vélos dans tous immeubles collectifs neufs d'habitation et de bureau. Ensuite, en lien avec la Communauté Urbaine, nous veillerons à l'aménagement de Parkings vélos à l'extérieur des bâtiments et nous travaillerons à la construction de plus de parking vélos sur l'espace public. D'autres solutions innovantes pourront être encouragées et développées comme la construction de box sécurisés, de consignes collectives, ou de parkings amovibles pour les commerces.

Question 11

- Avez-vous étudié l'installation de consignes adaptées aux évolutions des usages du vélo et des autres mobilités actives à proximité des commerces et stationnements vélos (pour les bagages, sacoches, et pas seulement pour les casques...)?
- Si oui, pouvez-vous nous préciser la mise en œuvre de votre proposition ?

Effectivement, il faudra étudier et développer toutes les solutions qui pourront rassurer les cyclistes, afin de lever tous les freins qui les rendent encore hésitants à laisser leur équipement. En s'appuyant sur les expériences de villes où le vélo a déjà largement envahi l'espace urbain, comme au Pays Bas, ou en Allemagne, il faudra s'inspirer de tous les outils disponibles pour les adapter à notre agglomération (consignes, box à vélo, parkings amovibles devant les commerces,...).

Question 12

- Généraliserez-vous les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cyclistes aux feux ?

Afin d'encourager la pratique du vélo et de sécuriser les cyclistes, il est indispensable de faire évoluer nos règles de circulation. C'est pourquoi, chaque fois que cela sera possible, nous favoriserons systématiquement les aménagements qui permettront de donner la priorité aux vélos.

Question 13

- Le vélo s'intégrant dans un plan de circulation intermodal, pouvez-vous nous décrire les grandes lignes de votre plan de développement des mobilités dans votre commune et l'agglomération de Limoges, sans oublier l'interaction avec le train ? Pouvez-vous nous proposer une carte prévisionnelle des voies et nœuds intermodaux ?

Notre plan de circulation intermodal sera articulé autour de 3 grandes priorités :

- développement des mobilités douces par le renforcement des équipements favorisant les déplacements en vélo, piétons et la mise en place rapide d'un réseau «temporaire» de pistes cyclables
- développement d'un réseau de transport en commun en site propre sur la base du projet BHNS
- désenclavement par une desserte ferroviaire améliorée au niveau du POLT, comme du réseau TER, articulée à notre réseau urbain

Sur la base des nœuds d'échanges multimodaux déjà identifiés dans le cadre du PDU, nous rechercherons toutes les solutions pour faciliter l'intermodalité, en particulier près de chaque grandes stations du réseau, pour faciliter et inciter la complémentarité mobilités actives/transports en commun.

Question 14

Dans le cadre d'un développement touristique durable,

- Avez-vous réfléchi au développement d'une continuité d'aménagements cyclables pour relier les communes voisines et les communautés d'agglomération voisines ?

En lien avec le département de la Haute-Vienne et la Région Nouvelle-Aquitaine qui disposent tous deux d'un schéma des véloroutes et voies vertes, nous travaillerons à la mise en place de nouveaux aménagements pour relier Limoges aux différents pôles de notre département et de notre région, ainsi qu'aux grands itinéraires nationaux pour que notre territoire, terre de vélo, soit mieux reconnu.

Question 15

- Question carte blanche : Si votre projet contient une idée originale concernant les mobilités actives, pouvez-vous nous la présenter et nous en expliquer en détail la teneur ?

Notre ville souffre d'un paradoxe, alors que Limoges et le Limousin sont depuis toujours une grande terre de vélo, notre agglomération fait encore preuve d'un trop grand déficit en ce qui concerne les mobilités actives. C'est pourquoi, en lien avec les différents acteurs de la mobilité et du sport cycliste,

nous proposerons la création d'un évènement d'envergure nationale autour des mobilités actives, pour replacer Limoges sur la carte de France des villes où il fait bon circuler à vélo.